

[Texte]

a vice-chairman. In light of the fact that the permanent members of this committee are not here, it would seem to me to be in the better interest of the committee if both vice-chairmen were elected at the same time. As you so wisely put it, you have the motions. You can call a business meeting. You know the feeling of this committee. You are in a position to return to discuss the matter with the management committee. So it would be my view that it would be best to hold it off. However, the decision is yours.

I thank you very much, and I particularly want to thank Mr. Reid for his sensitivity of the matter.

**Mr. Nault:** Mr. Chairman, I would suggest one change to your recommendation, and that is our motion cannot be a notice of motion, in the sense that this is of utmost importance and is time-sensitive. The longer we wait for this to be dealt with, the more difficulty we will have as far as credibility is concerned in this committee, and the longer it will fester in the aboriginal community.

I would suggest that I read the motion, and if the committee accepts it then it would go a long way to foster good relations and understanding of the dilemma we are in.

• 1030

**Mr. Reid:** Just one comment before I see the motion, so that it is not prejudiced by what the motion says.

If we are going to do business, we are going to do business. If we are not, we are not. I do not have any idea what the motion says or even what it is about, but I just want to put it on the record. We are for instance prepared to say let us leave until next time the election of a vice-chair. I appreciate Sheila's comments. I think if we are going to deal with a series of issues on the structure and the management of the committee, we do exactly that. Now a motion—and as I say, I do not know if it is to deal with substance or structure—tends to seem to me to be a little bit inconsistent.

**Mr. Nault:** Mr. Chairman, let me just jump in there. That is exactly what we are dealing with. We are giving the chair direction to deal with the substance and the structure of the committee. If we adjourn without that we have basically come back to square one; we have not resolved the issue at all, and we have not given direction to the chair to ask the management committee and the House of Commons itself to change the envelope the aboriginal committee is in.

**Mr. Reid:** The committee would want to sit down and discuss the issues and then give the chair directions, as opposed to sending the chair off to fix something that we as a committee and individually have not even discussed.

**Mr. Angus:** Mr. Chairman, the purpose of Mr. Nault in wanting to move a specific motion is to allow for a debate on a specific motion dealing with whether or not this committee should be part of the human resources envelope or whether

[Traduction]

nomination et mon élection à titre de vice-présidente. Étant donné que les membres permanents du comité ne sont pas ici, il me semble qu'il vaudrait mieux, dans l'intérêt du comité, élire les deux vice-présidents en même temps. Comme vous l'avez dit très sagement, vous êtes saisi de motions. Vous pouvez convoquer une réunion de travail. Vous savez ce que pense le comité. Vous êtes en mesure de retourner discuter la question avec le Comité de la gestion. Il me semble donc qu'il vaudrait mieux attendre, mais la décision vous appartient.

Je vous remercie et je suis particulièrement reconnaissante à M. Reid d'avoir compris qu'il s'agissait d'une question délicate.

**M. Nault:** Monsieur le président, je proposerais une modification à votre recommandation, à savoir que notre motion ne peut pas être un avis de motion, dans la mesure où il s'agit d'une question de la plus haute importance et de la plus grande délicatesse. Plus nous remettrons la solution, plus il nous sera difficile de rendre le comité crédible et plus le problème couvrera dans la communauté autochtone.

Je me propose donc de lire la motion et si le comité l'accepte, cela ferait beaucoup pour encourager de bonnes relations et permettre de mieux comprendre le dilemme devant lequel nous sommes placés.

**M. Reid:** Une petite remarque avant de considérer la motion pour ne pas être influencés par son libellé.

Si nous décidons de travailler, qu'il en soit ainsi. Si nous décidons de ne pas travailler, qu'il en soit ainsi. Je n'ai pas la moindre idée de ce qui figure dans cette motion ni même de son objet, je tiens simplement à le préciser. Nous sommes par exemple prêts à dire que nous allons laisser l'élection à la vice-présidence pour la prochaine fois. Je suis reconnaissant à Sheila de ses remarques. Je crois que si nous voulons traiter d'une série de questions concernant la structure et la gestion du comité, nous le faisons précisément. Une motion, et comme je l'ai déjà indiqué, je ne sais si elle porte sur la matière ou la structure—me semble un peu difficile à concilier.

**M. Nault:** Monsieur le président, permettez-moi d'intervenir. C'est exactement ce dont nous parlons. Nous demandons à la présidence de s'occuper de la matière et de la structure du comité. Si nous ajournons sans le faire, nous serons pratiquement revenus au point de départ. Nous n'aurons rien résolu et nous n'aurons pas demandé à la présidence d'essayer d'obtenir du comité de gestion et de la Chambre des communes elle-même de modifier le secteur dans lequel se trouvent les affaires autochtones.

**M. Reid:** Il faudrait que le comité se réunisse pour discuter des problèmes et donner ensuite des directives à la présidence, au lieu de l'envoyer décider de quelque chose dont nous n'avons pas, en tant que comité ou à titre individuel, discuté.

**M. Angus:** Monsieur le président, en voulant proposer une motion précise, M. Nault cherchait à permettre une discussion sur la motion portant précisément sur la question de savoir si le comité devrait ou non faire partie du secteur